

P.L.U.

PLAN DE ZONAGE VALLEE 1/2 000

Planche E : Argentière - Le Tour

PUBLIE LE 02.02.1977,
APPROUVE LE 20.03.1979,
REVISE LE 08.09.1983,
MODIFIE LE 01.06.1984,
REVISE LE 29.03.1994,
REVISE LE 30.11.1995,
MODIFIE LE 25.11.1994,
REVISION PARTIELLE LE 29.09.1995,
MISE A JOUR SERVITUDES LE 11.10.1995,
REVISE LE 11.01.1999,
REVISE LE 05.03.1999,
MISE A JOUR LE 05.07.1999,
MISE A JOUR LE 30.03.2001,
REVISION EN REVISION LE 23.03.2002,
REVISION D'URGENCE PRESCRITE LE 20.06.2002,
MISE A JOUR LE 15.11.2002,
REVISION D'URGENCE APPROUVEE LE 17.01.2003,
ARRET DU PROJET DE REVISION LE 28.11.2003,
APPROUVE LE 08.07.2005,
APPROUVE LE 14.09.2005,
MISE EN REVISION LE 22.03.2007,
MODIFICATION N°1 APPROUVEE LE 22.08.2008,
REVISIONS SIMPLIFIEES N°1 ET N°2 APPROUVEES LE 06.11.2009,
MISE A JOUR LE 06.11.2009,
MISE EN COMPTABILITE LE 23.03.2009,
MISE EN REVISION LE 26.11.2010,
MISE A JOUR LE 28.02.2011,
MODIFICATION SIMPLIFIEE LE 26.05.2011,
MODIFICATION N°3 APPROUVEE LE 09.09.2011,
MODIFICATION N°3 APPROUVEE LE 29.11.2011,
MODIFICATION N°3 APPROUVEE LE 29.03.2012,
REVISION SIMPLIFIEE N°3 APPROUVEE LE 11.05.2012,
REVISION SIMPLIFIEE N°4 APPROUVEE LE 11.05.2012,
REVISION SIMPLIFIEE N°5 APPROUVEE LE 15.06.2012,
ELABORATION PARTIELLE PRESCRITE LE 28.09.2012,
ARRET ELABORATION PARTIELLE LE 18.04.2013,
ELABORATION PARTIELLE DU PLU LE 13.02.2014,
MODIFICATION N°5 APPROUVEE LE 13.02.2014,
MODIFICATION N°6 APPROUVEE LE 28.05.2014,
MODIFICATION N°7 APPROUVEE LE 24.11.2016,
MODIFICATION N°8

Légende

- Limites de zones, secteurs et ZAC
- PM Secteurs de Plan Masse
- Infrastructures et emplacements réservés**
 - 10 Largeur de plate-forme
 - 18 Recul par rapport à l'axe
 - Recul des constructions (40 ml)
 - Emplacements réservés (cf Liste)
 - Emplacements réservés logements (cf Liste)
 - Voie bruyante de type II (bruit modéré)
 - Voie bruyante type I (bruit fort)
 - Limite des zones agglomérées
- Divers**
 - Espaces boisés classés
 - Domaines skiables
 - Services Publics
 - Plantations à réaliser
 - Carrières
 - Droit de préemption urbain renforcé
 - Cheminement piétons
 - Plantations à réaliser RN205
 - Lineaires commerciaux (L151-16 du CU)
 - Périmètre de projet (L154-41-5° du CU)

ZONAGE

- UA / UAa / UAcb1 / UAcb / UAcm / UAcb / UAap
- UBa / UBa / UBb1 / UBb2 / UBb3 / UBc / UBd
- UC / UCa / UCcb1 / UCcb2 / UCc / UCd / UCf
- UD / UDb / UDb / UDb1.1 / UDb1.2 / UDb2.1 / UDb2.2 / UDb2.3 / UDb
- UE / UEa / UEb
- UF
- UT
- UV
- UV / UVa
- UZ
- ZAC
- 1AU / 2AU
- 1AUB
- 1AUD / 1AUDa
- 1AUE / 1AUEa / 1AUEb / 1AUEc / 1AUEd / 1AUEf / 1AUE1 / 1AUE2 / 1AUE*
- 1AUy / 1AUya
- 2AU
- A
- N
- Na
- Nc
- Nd
- Nr

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

- N° E.R. - DESTINATIONS
- 10 - Aires réservées pour l'ancrage des câbles, le débarras et le stockage des bois. Bénéficiaire : Commune
 - 64 - Sévrisation de l'axe principal au regard des risques d'avalanches (création de galeries et d'un ouvrage de franchissement de l'axe). Bénéficiaire : Etat
 - 65 - Élargissement de 3 mètres de plateforme du chemin du Vieux Four pour déviation de la circulation en période de risques d'avalanches. Bénéficiaire : Commune
 - 66 - Secteur à vocation de logements en résidence principale (Chalets Pierre SEMARD - Les Frasserauds). Bénéficiaire : Commune
 - 67 - Secteur à vocation de logements en résidence principale (Plateforme SNCF - Montroc). Bénéficiaire : Commune
 - 68 - Aménagement de parking de desserte à Montroc. Bénéficiaire : Commune
 - 69 - Emplacements nécessaires à la réalisation d'un dispositif de transports collectifs entre Montroc et Le Tour. Bénéficiaire : Commune
 - 70 - Création d'un itinéraire sécurisé entre le Tour et Montroc. Bénéficiaire : Commune
 - 71 - Secteur à vocation de logements en résidence principale (Centre de Vacances « La Petite Clave Châlet Notre Dame » - Montroc). Bénéficiaire : Commune
 - 72 - Création d'une voie de desserte pour l'extension aval du village du Tour. Bénéficiaire : Commune
 - 73 - Parking des Posettes au Tour. Bénéficiaire : Commune
 - 74 - Traitement des glissements de terrain des Posettes (galeries de dérivation, prise d'eau, plages de déblais, digues de protection). Bénéficiaire : Commune

